



CHARTRE D'UTILISATION DES RESEAUX SOCIAUX DU DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

PREAMBULE :

Pour répondre à sa volonté d'être encore plus proche de ses licenciés et de toutes les personnes qui portent un intérêt à notre football départemental, Le District de l'Eure de Football (le DEF) a décidé de se doter d'espaces clairement identifiés sur les réseaux sociaux. (Facebook)

La présente charte a pour objectif de définir un cadre d'utilisation de ces réseaux sociaux et de règlementer l'usage qui en sera fait par les internautes. Elle vise à préserver le respect dans les échanges. En effet, si les réseaux sociaux sont par nature des lieux d'échanges, de débats et de partages, tout comportement déviant, irrespectueux, voire insultant ou violent doit en être banni.

L'utilisateur, par le seul fait d'y accéder, d'y échanger et éventuellement « d'aimer » les réseaux sociaux du DEF, accepte pleinement et sans aucune réserve les dispositions de la présente charte et s'engage, lors de chacune de ses visites, à la respecter.

Modération sur les réseaux sociaux du DEF

En devenant utilisateur (ou simple visiteur) des réseaux sociaux du DEF, celui-ci reconnaît que l'administrateur des dits réseaux sociaux peut contrôler et intervenir, à tout moment, sur ses contributions et s'il le juge nécessaire les supprimer. L'utilisateur reconnaît également le droit aux administrateurs de bannir tout utilisateur qui ne respecterait pas les dispositions de la présente charte.

Ainsi, les administrateurs des réseaux sociaux du DEF veillent à la qualité des débats et échanges en écartant les contributions qui, par leur caractère indigne, attentatoire aux personnes, destructeur ou hors sujet, nuisent aux discussions.

Les administrateurs doivent également préserver le caractère collectif et « sportif » des échanges : ils veillent également à ce que les critiques et expressions de désaccords soient argumentés et ne dérivent pas dans l'invective et la provocation.

Le DEF et les administrateurs interviennent à posteriori, et en conséquence, ne peuvent être tenus responsables des publications malveillantes qui seraient portées sur les réseaux sociaux du DEF.

Contributions des utilisateurs

Pour rappel, comme pour tous les espaces de discussion virtuels, vos publications sont publiques donc accessibles à tous.

Les utilisateurs des réseaux sociaux du DEF se doivent de respecter les conventions suivantes :

- Le droit de la personnalité (droit à l'image, diffamation, vie privée, ...)
- Le droit de propriété littéraire et artistique (droit d'auteur, droit de propriété industrielle, ...)
- Vos publications n'engagent que vous, elles doivent être rédigées avec courtoisie dans un français correct et compréhensible pour favoriser les échanges.
- Les publications devront être en lien avec le thème abordé sans porter atteinte à autrui.
- Toute utilisation des réseaux sociaux du DEF à des fins publicitaires ou commerciales est proscrite. (A l'exception de celles qui pourraient être publiées par le DEF lui-même concernant ses partenaires.)

Suppression, bannissement et sanctions

Le DEF et les administrateurs interdisent toutes publications hors sujet ou malveillantes telles que :

- Les publications à caractère discriminatoire (machiste, raciste, xénophobe, révisionniste, négationnistes, etc...);
- Les publications haineuses, dénigrantes, grossières, insultantes, injurieuses, obscènes ou menaçantes ;
- Les publications portant atteinte à l'image de notre discipline, aux clubs, au DEF et aux instances ;
- Les publications comportant des données personnelles ;
- Les publications à caractère politique, religieux ou toute attaque personnelle.

Toute personne ne respectant pas les règles définies dans cette chartre s'expose au bannissement de son profil des réseaux sociaux.

Toutes les publications jugées comme ne respectant pas ces obligations et les dispositions de la présente chartre seront systématiquement supprimées et leurs auteurs risqueront de possibles poursuites tant sportives que pénales.

Ainsi, il est fermement indiqué, et réaffirmé, que le Comité de Direction du DEF pourra demander l'ouverture d'un dossier disciplinaire à l'encontre d'un utilisateur licencié qui ne respecterait pas les dispositions de la présente chartre. Une procédure en instruction pourra

être ouverte et l'auteur (ou les auteurs) des faits s'exposera alors aux risques encourus en matière de sanctions sportives dans le cadre de la procédure et du règlement disciplinaire du DEF.

Enfin, en fonction de la gravité des faits incriminés, le DEF se réserve le droit d'intenter une action auprès des juridictions pénales.

Cadre règlementaire

Cette charte s'applique à tous les utilisateurs et sur tous les outils de communication des réseaux sociaux du DEF.

Le District de l'Eure de Football, son Comité de Direction et les administrateurs de ses réseaux sociaux se réservent le droit de modifier les termes, les conditions et les mentions de la présente charte à tout moment, sans avis préalable. Il est donc recommandé aux utilisateurs de s'enquérir régulièrement des dispositions de la charte consultable sur les réseaux sociaux ainsi que sur le site Internet officiel du DEF : <https://eure.fff.fr>